Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Juillet 1902. No. 31

Winnipeg

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis... $1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.......... 12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

BONNE MADONE

Au mois de juin dernier deux Pères Chanoines Réguliers, de Notre-Dame de Lourdes, Man., se dirigeaient vers des régions encore peu connues pour l'immigration, au Sud Est de Prince Albert, dans ces immenses régions de la Saskatchewan. Lisez ce que ces deux religieux nous écrivent :

MONSIEUR LE REDACTEUR

Permettez-nous de demander à votre journal d'être notre interprète auprès de ceux de vos lecteurs qui désireraient obtenir des terrains magnifiques comme homestead.

Partis en juin dernier du Manitoba où nous avons résidé pendant plus de 10 années, nous venons de parcourir en tous sens les magnifiques régions de la Saskatchewan pour y trouver de nouveaux centres de colonisation. Loin de nous toute exagération car notre but n'est point de déranger des familles qui sont bien ailleurs; nous ne faisons que de fournir à ceux qui le désirent, des renseignements qui pourront leur faire trouver ici des terrains splendides et à bon marché! ce qu'ils ne pourront plus trouver ailleurs vu que les homesteads sont devenus rares.

Si nous comparons la Saskatchewan au Manitoba nous devons dire en premier lieu que le sol de la 1ère n'est pas si universellement favorable à la culture; la terre n'est pas si riche en humus mais elle est un peu plus sablonneuse; nous croyons d'ailleurs qu'il n'y a cela qu'un avantage, à cause de sa situation plus rapprochée du Nord; les céréales seront moins abondantes en paille et plus rapidement arrivées à maturité comme on le constate aisément dans les terres les moins riches du Manitoba. En choisissant les régions les plus riches on trouve des terres aussi bonnes et qui promettent d'aussi belles moissons que celles du Manitoba.

Bonne Madone, encore à ses débuts, est une des plus belles contrées de la Saskatchewan. Domremy s'est déjà fait un nom mais les régions qui s'étendent au Sud du Lac Croche et à l'Ouest des Lacs Bassin Milieu et Lenore, sont encore supérieurs et de 1ère classe pour la culture et l'élevage en grand.

Dans toutes ces régions le sol, couvert naguère d'une épaisse forêt de trembles et de liards est maintenant entièrement préparé à la culture; à peine apparaissent encore quelques petits saules que la charrue peut emporter aisément.

Puis çà et là un petit bosquet où l'on peut trouver un peu de bois. Ces régions encore inhabitées n'ont point un aspect désert et sauvage, mais ces immenses espaces parsemés de lacs et de touffes de bois font l'effet d'une belle campagne. Les terres sont très faciles à cultiver et en une année ou deux un homme seul, aidé d'une paire de bœufs ou de chevaux peut mettre en culture tout un homestead.

Le sol est légèrement ondulé. On rencontre souvent de beaux lacs qui sont de la première importance pour l'installation des fermes et les poissons que l'on y pêche en grand nombre ne sont point à dédaigner, puisqu'ils entrent en grande quantité dans la nourriture quotidienne des habitants. Disons aussi que les sources d'eau claire et très fraiche se trouvent en beaucoup d'endroits.

Rien ne manque: un sol très riche, du foin en abondance, de l'eau partout à quelques pieds de terre, des sources et des ruisseaux du bois à peu de distance, peu d'ouvrage pour mettre une terre en culture; ce sont les conditions les plus avantageuses pour tout homme qui veut s'installer à peu de frais et très rapidement. Malheureusement, nos Canadiens français ne sont pas si bien renseignés que les Anglais sur la richesse de ces terrains et les Anglais qui connaissent mieux que nous les plans des gouvernements se précipitent sur ces régions qui bientôt seront traversées par plusieurs lignes de chemins de fer, déjà les arpenteurs sillonnent ces contrées où leur ligne sera des plus faciles à placer. Faudra-t-il qu'il en soit d'ici comme du Manitoba et que les Anglais prennent les plus belles places tandis que nous arriverions les derniers pour nous servir de leurs rebuts. Français et Canadiens la terre est à nous. A nous de nous en emparer, à nous de profiter des avantages de notre pays. Les Anglais arrivent par centaines ces jours-ci et l'on ne voit que quelques Canadiens. Je le répète, nous ne voulons déranger aucune des familles bien installées; elles feraient mal de changer, trois changements valent un incendie comme l'on dit.

Mais nous assurons que ceux qui n'ont pas encore de chez soi et qui cherchent à se créer un bel avenir peuvent trouver ce qu'ils désirent dans nos régions. Nous sommes prêts à donner tous les renseignements sur nos contrées. Addresses,

R. P. LAURENT VOISIN.
Chan. Reg. à Bonne Madone
Par Domremy, Saskatchewan.

TROIS QUALITES

Entre tous les remèdes pour les affections de la gorge et des poumons, le BAUME RHUMAL est le plus simple, le plus efficace, le plus économique.

L'EXPOSITION

L'Exposition s'est terminée vendredi soir, à Winnipeg. Elle a été mieux réussie qu'aucune autre qui l'a précédée. L'affluence a été plus forte que jamais; à tel point que Winnipeg s'est vu dans l'embarras à une certaine heure, pour loger ses visiteurs. Saint-Boniface a du être mis à contribution.

***

Les Dames Patronesses de l'Hôpital ont lieu d'être satisfaites des sommes réalisées par leurs tables sur les Terrains Toutes dépenses payées, ces dames pourront offrir une somme assez considérable à l'Hôpital. On parle de construire un pavillon spécialement réservé à cette œuvre pour l'avenir; c'est une idée qui vaut la peine d'être sérieusement examinée. Avec l'extension et les développements que ne peut manquer de prendre l'Exposition d'ici à quelques années, il y a peut-être là une source de revenus substantiels pour notre hôpital.

***

Les nôtres ont très bien réussi là où ils ont exposé. Ainsi, notre concitoyen M. J. P. O. Allaire, qui possède une fromagerie à l'Ile des Chênes a remporté médailles et 1er prix pour supériorité générale ; aussi les 1er prix pour fromage blanc et fromage coloré. M. Allaire n'ayant pas exposé une collection de fromages a probablement perdu là un prix.

Tous nos compliments à M. Allaire et au gérant de sa fromagerie, M. H Argue.

M. Fréchette, de LaRochelle, a eu aussi pour le fromage, un 1er prix et deux 2nd prix. La fromagerie de M. Fréchette est conduite par M. Odilon Desaulniers, jeune homme de 19 ans et qui a suivi les cours de l'Ecole d'Industrie Laitière du gouvernement, l'hiver dernier.

Nous sommes heureux de ces résultats; nous ne saurions trop encourager nos paroisses françaises à exposer leurs produits chaque année. C'est une manière excellente de se faire connaître et de se faire apprécier.

***

La partie du "Sport" a été intéressante, cependant il y a eu de vifs désappointements. Ainsi la la fameuse course de vendredi dernier, "Free-for-all" a été gâtée par suite de querelles de propriétaires de chevaux coureurs. Le public, très nombreux sur l'estrade, a bruyamment manifesté sa mauvaise humeur.

Le "Diavolo" qui devait faire de la bicyclette autour d'une piste circulaire a failli se tuer mercredi soir et n'est pas remonté sur sa machine le reste de la semaine. Nous est avis qu'il a bien fait. Ce tour est d'une audace qui va jusqu'à la témérité. Le bicycliste y trouve sa vie, mais il pourrait bien y trouver sa mort un jour ou l'autre.

***

Les compagnies de chemin de fer ont à peine pu suffire à transporter les voyageurs. "L'American Day" nous a amené beaucoup d'américains, lesquels ont plus que jamais les yeux sur notre province et sur l'ouest.

A TOUS LES AGES.

Les vieillards, les adultes, les enfants—tous louangent les Pilules de Longue Vie (Bonard) Sur réception de 2 cts, une boîte échantillon est envoyée. CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

Aucun homme de bon sens ne s'attend à guérir un rhume négligé en un jour. Mais avec le temps et le Allen's Lung Balsam (Baume d'Allen), vous viendrez à bout du rhume et vous préviendrez la consomption. La toux disparaitra et les poumons seront sains comme un dollar neuf.

VILLE DE SAINT BONIFACE
MANITOBA

AVIS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passé en première et seconde lectures et adopté en comité général :

1o. Un règlement pour l'emprunt de la somme de $15,000.00 pour établir dans la Ville un système d'éclairage électrique ;

2o. Un règlement pour l'emprunt d'une autre somme de $100,000.00 pour l'établissement d'un aqueduc dans la Ville ;

3o. Un règlement autorisant la soumission au vote des électeurs municipaux d'un règlement (No. 9) de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface (No. 1188) pour l'emprunt d'une somme de $4000.00, pour acheter un emplacement d'école dans le quartier 4 de la Ville et y ériger et meubler une maison d'école.

Ces trois règlements seront soumis au vote des électeurs Jeudi le 14 Août A.D., 1902, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, aux endroits suivants :

Pour les électeurs du quartier Un, à ou près du coin Sud Ouest de la rue Laflèche et de l'Avenue Provencher.

Pour les électeurs du quartier Deux, à ou près de la résidence de Cléophas Marcoux lot 307 subdivision 76, avenue Taché.

Pour les électeurs du quartier Trois, à l'Hôtel de Ville.

Pour les électeurs du quartier Quatre, à ou près du coin Sud Ouest des Avenues Taché et Provencher.

Le but du 1er règlement est d'autoriser un emprunt de $15,000.00 pour établir dans la Ville un système d'éclairage au moyen de la lumière électrique et pour fournir aux citoyens à des taux raisonnables le pouvoir électrique; cet emprunt devant se faire par l'émission et la mise sur le marché de trois débentures de $5000.00, payables dans vingt ans de leur date avec intérêt de 5 par cent payable semi-annuellement.

Le prélèvement annuel à faire pour payer l'intérêt de cette dette et pourvoir à son amortissement serait de $1300.00, savoir: $750.00 pour l'intérêt et $550.00 pour le fonds d'amortissement.

Le but du second règlement est d'autoriser un emprunt de $100,000.00 pour établir dans la Ville un système d'aqueduc permettant de fournir l'eau à tous les contribuables à un prix raisonnable tant pour la consommation domestique que pour des fins manufacturières et commerciales, cet emprunt devant se faire par l'émission et la mise sur le marché de 20 débentures de $5000.00 payables dans 20 ans de leur date avec intérêt de cinq par cent payable semi-annuellement. Le prélèvement annuel à faire pour payer l'intérêt de cette dette et pourvoir à son amortissement serait de $8650.00, savoir $5000.00 pour l'intérêt et $3650.00 pour le fonds d'amortissement.

Chacun de ces deux règlements porte une clause à l'effet qu'il sera loisible au Conseil de la Ville de passer un ou des règlements dispensant de faire les dits prélèvements annuels en tout ou en partie aussitôt que les dits systèmes d'éclairage électrique et d'aqueduc rapporteront des revenus nets à la Ville, dans lequel cas tels revenus seront appliqués, en tout ou en partie, à payer les dites sommes respectivement nécessaires pour payer l'intérêt et pourvoir au fonds d'amortissement.

Enfin le but du règlement No. 9 de l'arrondissement scolaire de Saint-Boniface est d'autoriser l'emprunt d'une somme de $4000.00 par l'émission et la vente de débentures du dit arrondissement, dans le but d'acheter un site ou emplacement pour y construire et aménager une maison d'école dans le quartier No. 4 de cette Ville, les dites débentures étant au nombre de 20, de $200.00 chacune, portant intérêt au taux de 5 par cent par an et remboursables $200.00 par année à commencer le premier septembre 1903. Le prélèvement annuel à faire pour rencontrer l'intérêt et le capital serait de $320.00 pour la première année et diminuerait de $10.00 par année jusqu'à parfait paiement.

Saint-Boniface, 21 Juillet 1902.

THÉO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

NOTICE

NOTICE is hereby given that the Council of the Town of Saint-Boniface has passed the first and second reading and adopted in Committee of the whole the following by laws:

1o. A by law for the borrowing of $15000.00, for the purpose of establishing a system of electric lighting in the Town.

2o. A by law for the borrowing of $100,000.00, for the purpose of establishing a system of waterworks in the Town.

3o. A by law to authorize the submission to the rate payers of By law No. 9, of the School District of St. Boniface (No. 1188) for the purpose of borrowing the sum of $4000.00 and of issuing debentures therefor.

Those three by laws will be submitted to the rate payers on thursday the 14th day of August 1902 from nine o'clock a.m., to five o'clock p.m., at the following places :

For the electors of Ward One at or near the South West corner of Laflèche Street and Provencher Avenue ;

For the electors of Ward Two at or near the residence of Cléophas Marcoux lot 307 sub 76, Taché Avenue ;

For the electors of Ward Three at the Town Hall ;

For the electors of Ward Four at or near the South West Corner of Provencher and Taché Avenues.

The first by law is for the purpose of authorizing the borrowing of $15000.00 for the establishing of a system of lighting by electricity in the Town and for supplying electric light & power to the citizens for domestic use and for manufacturing or commercial purposes, by means of 3 debentures of $5000.00 each payable 20 years after date of issue with interest at the rate of 5 per cent per year payable semi-annually. The special annual rate to be levied to meet the interest of said debt and provide for sinking fund would be of $1300.00, namely: $750.00 for interest and $550.00 for sinking fund.

The second by law is for the purpose of authorizing the borrowing of $100,000.00, for the establishing in said Town of a system of water works, to supply water at reasonable rates to the citizens for domestic use and also for manufacturing or commercial purposes, by the issuing of 20 debentures of $5000.00, payable 20 years after date of issue, with interest at five per cent per year payable semi-annually. The special annual rate to be levied to meet the interest of said debt and provide for a sinking fund would be of $8650.00 namely, $5000.00 for interest and $3650.00 for sinking fund.

Each of said two by laws has a clause to the effect that it shall be lawful for the Council to pass by laws dispensing wholly or partially with the levy of said special rates as soon as the said system of electric lighting and water works yield net revenues to the Town, and in such a case said net revenues shall be applied wholly or partially to pay the said respective sums necessary to meet the interest and provide for sinking fund.

By law No. 9 of the St. Boniface School District is for the purpose of authorizing a loan of $4000.00 by the issuing of debentures of said School District to purchase a school site in Ward Four and erect thereon a school house and furnish same, said debentures to be 20 in number of $200.00 each, with interest at 5 per cent per year, and payable $200.00 a year to begin with year 1903.

The special annual rate to be levied to meet the interest and part of principal would be $320.00 for the first year, decreasing at the rate of $10.00 a year till the debt is paid up in full.

St. Boniface, 21st July 1902.

THÉO. BERTRAND,
Secy-Treasurer.

Le Manitoba.

Mercredi 30 Juillet 1902

Notes Politiques

Il y avait, dit-on, environ soixante et quinze personnes au banquet des libéraux la semaine dernière.

Jusqu'à la veille du banquet, les organisateurs de la fête affirmaient que le ministre des Travaux Publics serait présent. Mais M. Tarte n'y était pas; ni M. Ethier. Par contre, on eut M. Hoffet, du *Temps*, d'Ottawa, lequel a déclaré dans son discours que la question des écoles est réglée; entendez-vous, réglée pour tout de bon. En d'autres termes, la question, pour ces Messieurs, est enterrée.

***

Parmi les résolutions adoptées à la convention des libéraux français, il y en a une par laquelle on fait acte d'adhésion au programme libéral de 1893, proclamé à la convention d'Ottawa.

Il faut avouer que c'est un peu anté-diluvien. Il y a beau temps que ce programme est allé, dans la pensée et par les actes des chefs libéraux, rejoindre la question scolaire. Enterré aussi, ce programme. Nous ne croyions pas que les tenants du libéralisme au Manitoba cherchaient à déterrer ce fossile. Serait-ce une façon de faire comprendre à M. Laurier qu'il a trop oublié ses promesses? Est-ce une allusion ironique à ses volte faces?

Voulu ou non, c'est, de la part de l'association libérale française un tapin à ses chefs.

Il eut été curieux de voir l'attitude qu'aurait prise M. Tarte devant cette résolution, s'il eut été présent, comme on l'avait annoncé.

Le programme de 1893, c'est, entr'autres choses, le libre échange substitué à la protection, laquelle, au dire de M. Laurier à cette époque, était tout simplement un vol organisé.

Or, sous l'impulsion de M. Tarte, la protection est restée la politique du gouvernement libéral. Et M. Tarte ne se fait pas faute de dire, en chambre et ailleurs, qu'il faut de la protection, et, par suite, que le programme de 1893, sur ce point du moins, est une sottise.

Toutefois, nous savons que ce n'est pas M. Tarte qui se serait trouvé embarassé. Il n'aurait pas hésité à rosser d'importance son entourage et les aurait engagé à ne pas pousser leur zèle d'antiquaires trop loin.

***

Non seulement la convention libérale a voulu manifester son admiration pour la politique du gouvernement féderal, mais elle a cru devoir aller jusqu'à offrir ses remerciements au cabinet pour la façon *consciencieuse* avec laquelle il a administré les affaires du pays.

Consciencieuse, sans doute, la corruption électorale que les tribunaux ont révélée! Exemple, l'élection de Saint-Jacques à Montréal.

Consciencieuse, sans doute, la violation de toutes les promesses faites par les chefs libéraux avant leur arènement au pouvoir!

Consciencieuse, sans doute, l'abandon de la minorité catholique à la merci de ses adversaires!

On ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer, ou l'impertinente audace avec laquelle ces messieurs font semblant de s'intéresser aux intérêts de la minorité, quand, de fait, ce sont les hommes et les gouvernements qu'ils soutiennent qui nous ont mis le pied sur la gorge, ou la naïveté de ceux qui croient à leurs paroles.

Il est sorti de la dernière convention libérale une longue résolution demandant aux autorités législatives de respecter les droits de la minoriré.

De la moutarde après diner, que tout cela!

Les mêmes gens qui nous parlent en cette occasion des droits de la minorité, ont consenti à ce qu'on les sacrifie ces droits, alors que l'issue de la lutte dépendait de notre fermeté.

Ils ont proclamé par leurs votes et par leurs discours que nous devions nous en remettre à la bonne volonté de ceux qui nous les avaient arrachés, nos droits!

Est-ce un remords aujourd'hui, ou une simple mascarade, que ces discours sur le droit des minorités!

***

On écrit de Sainte-Louise, comté de l'Islet, à l'*Evénement*, en date du 14 juillet courant;

"L'hon. Joseph Bourke, un enfant de notre comté, qui a été pendant plusieurs années député à la Législature du Manitoba et qui a même fait parti du gouvernement Norquay, nous a donné, dimanche, une intéressante conférence conférence sur sa province d'adoption. L'hon. M. Bourke est un patriote qui voudrait diriger vers les fertiles terres de l'ouest le surplus de notre population qui prend chaque année le chemin des Etats-Unis.

"Il nous a éloquemment décrit les nombreux avantages qu'offre le Manitoba comme pays agricole, et il a fortement engagé les jeunes gens à le seconder dans le projet qu'il a formé d'établir [illegible] paroisse canadienne-française, là-bas.

***

L'hon. M. Roblin est revenu d'Angleterre à la fin de la semaine dernière.

***

Les grains sur pieds sont déjà assez avancés pour que l'on puisse juger approximativement de leur rendement. De tous cotés on annonce que la récolte sera aussi abondante que l'an dernier, et l'on se préoccupe de la main d'œuvre qu'il faudra pour la couper, la mettre en meules et la battre.

Tous les ans, nous avons une irruption de main-d'œuvre étrangère. Il nous en vient d'Ontario et jusque d'Angleterre. Peu, très peu, nous vient de Québec. Ce serait pourtant une bonne occasion pour les jeunes gens de cette province de venir nous visiter et se rendre compte des ressources qu'offrent nos prairies. Les lignes de chemin de fer organisent des excursions annuelles à cette occasion. Les taux de passage en sont très réduits, et des arrangements sont pris pour que les excursionnistes aient du travail en arrivant.—Les salaires sont fort élevés. Ne conviendrait-il pas que la jeunesse canadienne française imiterait celle des autres provinces et viendrait prendre sa part des bonnes choses qui poussent ici. Cela vaudrait bien mieux que le Klondyque, mes amis!

***

D'après le *Free Press*, M. Young, député à la législature locale, a fait une déclaration qui vaut son pesant d'or. "Les libéraux français, a-t-il dit, me trouveront toujours juste à leur égard aussi longtemps qu'ils seront libéraux."

Ainsi c'est entendu, d'après ces paroles, M. Young n'a de justice en réserve que pour les libéraux français; les autres, eh bien! ils peuvent aller se faire f.........!

C'est bien là, en effet, l'expression de la politique des chefs libéraux. Quand ils sont au pouvoir ce n'est pas pour le pays, pour la masse des citoyens, mais pour eux et pour leur parti.

***

L'hon. M. Tarte a fait une courte apparition à Winnipeg et à Saint-Boniface, samedi dernier

Il est retourné immédiatement au lac Supérieur, dont il visite les ports, avec l'intention de les outiller de façon à les mettre en état de répondre aux besoins croissants du commerce de l'Ouest.

REMERCIEMENTS

Les Dames Patronesses de l'Hôpital désirent remercier bien sincèrement le public de l'empressement qu'on a mis à fréquenter le pavillon qu'elles avaient installé sur le terrain de l'Exposition. Les recettes sont en rapport avec la générosité qu'on a manifestée de tous côtés en cette circonstance.

Dans le Monde Religieux

M. l'abbé Rouleau, l'éloquent prédicateur que nous avions entendu le 1er juillet à Saint-Jean Baptiste, a donné le sermon, dimanche à la Cathédrale.

***

On annonce que Son Eminence le cardinal Gotti succède, comme préfet de la Propagande, au cardinal Le dochowski, décédé.

***

Trois Soeurs de Ste Anne, de Lachine, sont passées cette semaine en route pour l'Alaska, où elles vont s'associer aux oeuvres de charité et d'éducation de leurs devancières.

PELERINAGE A SAINTE-ANNE

Environ cinq cents personnes ont fait le pèlerinage à Sainte-Anne, hier. Saint-Boniface avait pour sa part un contingent de trois cents pèlerins. Venait ensuite Winnipeg avec un joli chiffre; puis, nous sommes heureux de le constater, plusieurs paroisses environnantes. Nommons Saint-Norbert, Saint-Adolphe, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pirre, Saint-Eustache et Saint-François-Xavier.

Il est fort regrettable que la compagnie du C. N. R. n'ait pas réservé pour ce pèlerinage un nombre de chars suffisant pour placer confortablement tous les voyageurs. Tout en faisant la part des difficultés très réelles que la grève occasionne à la compagnie, on admettra que des chars d'équipage ("caboose") ne conviennent pas aux passagers, surtout aux dames. Et ces dernières étaient en nombre. Le char privé de M. Mackenzie qu'on fit traverser de Winnipeg à Saint-Boniface ne put nécessairement recevoir tout le monde. Mgr l'archevêque, quelques membres du clergé et des dames l'occupèrent. Il est à espérer que ces choses ne se répèteront pas.

Toutes ces difficultés d'installation furent cause que le train ne se mit en marche qu'à 10½ hrs a. m.

La compagnie a fait construire un bon débarcadère à quelques arpents de l'église de Sainte-Anne des Chênes. C'est là qu'on descendit. Disons en passant que la population de Sainte-Anne est très contente de ce débarcadère; nous espérons qu'avant longtemps on y ajoutera une jolie gare comme le C. N. en a fait quelques-unes sur sa route.

***

On se rendit à l'église en procession; il y eut chant et récitation du chapelet. Belles décorations à l'intérieur de l'église. Une messe basse est dite par Mgr. l'Archevêque et le R. P. Blais S. J. fait un sermon—une pièce de littérature et d'éloquence toute empreinte d'une vive dévotion à la bonne Sainte Anne.

***

Un superbe dîner fut servi par les dames de la paroisse, dans l'addition du couvent des RR. SS. de la Charité.

***

A 3½ p. m., on se réunissait de nouveau à l'église, où récitation du chapelet, salut, vénération des reliques de Sainte Anne et sermon par Mgr l'Archevêque. Sa Grandeur manifesta beaucoup de joie d'un pèlerinage aussi nombreux et encouragea vivement cette pratique de dévotion extérieure. Mgr fit remarquer la présence au pèlerinage d'un bon nombre de personnes de différentes paroisses et formula le vœu qu'à l'avenir chaque paroisse fut, autant que possible, bien représentée.

M. l'abbé Giroux, l'affable et zélé curé de Ste-Anne, a reçu avec joie les visiteurs de son sanctuaire. Il avait tout soigneusement organisé et préparé. Notons ici que la paroisse de Ste Anne possède un très beau choeur de voix mixtes. Sous la direction de M. le docteur Demers, ce choeur a donné hier, des morceaux d'une beauté ravissante. Son répertoire de cantiques à Ste Anne, en particulier, est d'une richesse bien rare. Il a aussi un grand cachet de piété.

***

On reprit le chemin de Winnipeg à 7¼ p.m., et on rentrait à Saint-Boniface à 8½.

LE COURONNEMENT DU ROI

Le Roi est assez rétabli pour que son couronnement ait lieu le 9 du mois prochain. Voici ce que dit une dépêche de Londres:

"Le couronnement du roi sera court et simple.

"La cérémonie sera limitée à un seul jour.

"Il n'y aura d'admis que la famille royale, quelques parents résidant en Angleterre, quelques résidants à l'étranger et les ambassadeurs permanents, représentant leur pays respectif à Londres.

"Aucun autre représentant ne sera admis.

"La procession aura lieu du palais de Buckingham à l'abbaye de Westminster, et de là au palais après la cérémonie sans aucunement circuler dans les rues."

"Il y aura nécessairement peu de monde, car le mois d'Aout est un mois de vacance à Londres. Les affaires sont suspendues et tout le monde s'en va à la campagne.

Destruction du Monastere d'Oka

Le 24 du courant le monastère des Trappistes, près d'Oka, sur le lac des Deux Montagnes, a été détruit par un incendie. Tout le personnel qui se composait de 97 moines et prêtres, a réussi à se sauver. Cet édifice était comparativement nouveau, et était situé à un endroit magnifique dans les Laurentides. Les moines de ce monastère dirigeaient une école d'agriculture et une ferme expérimentale.

C'est un grand malheur pour les Trappistes et pour la région où le monastère était situé. Il sera sans doute reconstruit



Mort de l'abus des cigarettes

Emile Jobin, de Torrington (Connecticut), était connu partout pour être un grand fumeur de cigarettes. Cela a fini par lui jouer un mauvais tour. En compagnie de son fils, il était allé cueillir des mûres lorsque, selon son habitude il alluma une nouvelle cigarette. Il tomba tout à coup à terre et est mort en moins d'une minute. Les médecins ont déclaré que sa mort était due à l'abus du tabac.

Chez nous et autour de nous

—Séance spéciale du Conseil de Ville demain soir.

—On est à construire un trottoir neuf sur le côté Ouest de l'Avenue Taché.

—Mde Coupal, du Nord Ouest, est en visite à Winnipeg, chez son père l'Hon. Juge Dubuc.

—Mde J. Bte Lafrance, de Ontario, est arrivée hier en promenade chez son beau frère M. Edmond Lafrance de cette ville.

—M. Ed. Lafrance, doit partir la semaine prochaine pour faire un autre voyage à Dawson City.

—On a remis lundi à M. O. Monchamp, de Saint-Norbert la maison que la charité publique lui a fait rebâtir après le terrible malheur qui le frappait en mai dernier.

—Pendant la vacance judiciaire, M. le Juge Prud'homme, de la Cour de Comté, siègera tous les jeudis à Winnipeg, en chambre. Pour les choses très urgentes on pourra s'adresser à lui, les autres jours, à sa résidence.

—Une lettre arrivée ces jours derniers de France nous annonce la visite prochaine de M. E. J. P. Buron, au Manitoba. On se rappelle que le jeune avocat nous quittait il y a une couple d'années pour aller suivre des cours à Paris. Pendant son séjour dans la grande ville, M. Buron a publiés plusieurs écrits destinés à faire connaître le Canada. Tout récemment nous recevions entre autres, une couple de revues où on pouvait lire d'intéressants articles de notre ami sur les ressources du Manitoba M. Buron sera ici dans le cours du mois d'août.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. et Mde Payment, d'Ottawa, sont en visite chez M. et Mde Lecomte, de cette ville.

—Un lot considérable de piquets de cèdre à vendre chez Guilbault & Cie., marchands.

—M. Joseph Burke est parti au commencement de la semaine pour aller recruter des moissonneurs dans les provinces de l'Est.

—A vendre chez Guilbault & Cie., marchands de ferronneries, à Saint-Boniface, la meilleure qualité de corde à attacher le grain.

—M E. Béliveau & Cie., marchands de liqueurs, ont déménagé leur établissement au No. 654 rue Main, ancien magasin de M. Coltart, où ils seront heureux de revoir leurs anciennes pratiques.

—Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Saint-Boniface remercient très cordialement les Dames Patronesses de l'Hôpital, et toutes les personnes qui ont aidé de quelque manière aux tables de rafraîchissements tenues sur le terrain de l'Exposition la semaine dernière au profit de l'Hôpital. Sans connaître encore la recette claire, les religieuses apprécient grandement ce secours et en sont très reconnaissantes.

NAISSANCE

En cette ville, le [illegible] courant, la femme de M. Ant. Gingras, une fille.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux, par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté des rues lequel seront faits les dits travaux, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires, dans chaque cas respectif ci-après mentionné, représentant au moins les 3 cinquièmes en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci après nommées des dites rues qui doivent bénéficier de tels travaux respectivement), ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Les travaux locaux, et les rues et parties de rues sur lesquelles on se propose de les faire sont les suivants.

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté nord de la rue Horace, depuis la ligne Ouest de la rue Saint Joseph jusqu'à la ligne Ouest de la rue du Collège. Coût approximatif, $250,00.

2o—Un trottoir en madrier de pin, de quatre pieds de largeur, sur le côté nord de la rue Kittson depuis la ligne Est de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Est de la rue Saint Joseph. Coût approximatif, $250,00.

Par Ordre,
THEO. BERTRAND,
Sec. Tresorier.

Saint-Boniface, 2[illegible] juillet 1902.

LOTS A VENDRE

$200.00 $120.00. $110.00. $85.00.

Cette partie de la terre Miger qui se trouve entre l'Avenue Taché et le Marais, contenant 20 acres en face du terrain de l'Hôpital de Saint-Boniface, a été vendue par la succession et subdivisée en lots de Ville par les acquéreurs qui les offrent en vente à des prix tellement bas que tous voudront s'en procurer. Ces lots sont de 50x150 pieds avec une ruelle en arrière et sont offerts à $200.00 pour les meilleurs sur l'avenue Taché, et pour les autres $120,00, $110.00 et $85.00 suivant la situation. Le plan est affiché au bureau de poste du voisinage.

Termes très faciles.

S'adresser à
THS BERRY,
National Trust Building, Winnipeg.
ou à
THEO. BERTRAND,
Hotel de Ville, St. Boniface.

DEMANDEES

De bons agents femmes, pour prendre des ordres pour robes faites à ordre; aussi sous vêtement de dames. Ecrivez de suite à la

DOMINION GARMENT CO.,
Guelph, Ont.

Municipalite de Ritchot

AVIS PUBLIC

En vertu d'une résolution passée par le Conseil de la municipalité de Ritchot dans la Province de Manitoba, à son Assemblée régulière tenue le 7ième jour de juillet A. D. 1902 et conformément à la section 167 du chapitre 1901 des Statuts Revisés de Manitoba 1891, telle qu'amendée par la Section 5 du chapitre 33, 61 Victoria, je donne par les présentes avis que jeudi le 21ième jour d'Août A.D. 1902 à onze heures de l'avant midi, de ce jour, au Bureau du Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité de Ritchot à Saint Norbert dans la dite Province de Manitoba j'offrirai de vendre à l'enchère publique les terrains ci-après mentionnés et décrits:

Les deux milles extérieurs du lot No. 154 de la paroisse de Saint Norbert Manitoba, suivant les arpentages du gouvernement de la Puissance.

Daté à Saint Norbert ce 28ième jour de juillet A. D., 1902.

G. T. LANDRY,
Sec.-Trésorier, Municipalité de Ritchot.

Province du Manitoba

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur [illegible] le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Vente de terre par Hypotheque

Par et en vertu d'un pouvoir de vente contenu dans une certaine hypothèque, laquelle sera produite au temps de la vente, on offrira à encan public à l'endroit connu généralement sous le nom de Magasin Houle, au Village de Letellier, mercredi le 30ème jour de juillet A. D. 1902, à 4 heures de l'après-midi, la propriété suivante: Etant dans le village de Letellier, dans la province de Manitoba, et composé du lot trois (3) bloc "A," lequel lot apparaît sur une carte ou plan d'arpentage d'une partie du quart sud-est de la section dix-neuf (19) Township deux (2) rang deux (2) Est du Principal Méridien, Province de Manitoba, enrégistré au Bureau d'Enregistrement dans et pour le comté de Manchester comme plan No. 26

Les Vendeurs sont informés qu'il y a sur la dite propriété une maison en bois de 33x50 et 13x26, à deux étages et demie, laquelle maison a été construite en 1901 et a été depuis employée comme magasin et lieu de résidence.

Termes: 10 par cent du prix d'achat doit être payé au temps de la vente et la balance suivant les conditions qui seront annoncées au temps de la vente.

Pour plus amples détails adressez-vous
CAMPBELL & CRAWFORD,
Procureurs des Vendeurs, Chambre du Bloc de la Banque Hamilton, Winnipeg.

Daté à Winnipeg ce 5ème jour de juillet 1902. 33 3t.

Rare Opportunite

A VENDRE

Ecurie de louage en parfait ordre, bonne clientèle, seule écurie dans la place,

S'adresser
AU MANITOBA
Ou Boîte 46 St. Boniface

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la seizième séance étant la treizième séance régulière du 20ème Conseil de Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 14 juillet 1902.

Présents: Son Honneur le Maire Royal au fauteuil; et Messieurs les conseillers Collin, Gauvin, Lavoie, Lamontagne, Couture, Jean et Pelletier.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des communiqués suivants:

Archibald Machray et Sharpe informant le Conseil de la part de la Corporation Archiépiscopale, du Collège de Saint-Boniface, et des autorités du couvent que si le pavage en macadam projeté est commencé sur l'Avenue Provencher des procédés seront pris par voie d'injonction pour empêcher le dit ouvrage.

Rév. G. Cloutier de la part de la Corporation Archiépiscopale de Saint Boniface demandant la permission de faire la jonction d'un canal d'égoût sur la rue projetée à l'ouest des terrains du Collège de Saint-Boniface avec l'égoût de l'Avenue Provencher, le dit canal partant du côté sud de la rue Masson, et cette jonction devant être temporaire et en attendant qu'il se fasse un égoût sur la rue Masson.

Thomas Berry demandant au Conseil de faire un certain travail de terrassement sur les deux nouvelles rues Berry et Bertrand sur le lot de paroisse 87.

James Drew et autres priant le conseil d'ouvrir et nettoyer la rue Horace entre les rues St. Joseph et du Collège aussi la ruelle en arrière des lots du côté sud de la rue Marion entre les dites rues St. Joseph et du Collège; et demandant aussi la construction d'un trottoir.

A. J. C. Frigon, gérant de la Banque d'Hochelaga à Winnipeg offrant de prendre au pair les $15838.00 de débentures offertes en vente.

Le Rév. J. A. Gaudin pire Procureur du Séminaire de St. Sulpice à Montréal offrant d'acheter les dites débentures à raison de 102½.

The Canada Landed and National Investment Co., par J. B. McLaren gérant local donnant avis qu'il y a appel de la décision de la Cour de Révision au sujet de l'évaluation du lot 809 et partie du lot 811 sub 76.

Présenté les comptes suivants: Thompson Bros $120, Chs Schwartz $5.45, Dr. G. A. Dubuc $5.00, A. Lemay $1167.51, Manitoba Free Press $10.50, Collin & Co, $1.45, Guilbault & Co., $33.05, Allaire et Blean $27.74, Rôle de Paie No. 20 $236.95.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Collin que l'avis d'appel de M. J. B. McLaren soit remis au Secrétaire-Trésorier avec instruction d'agir suivant la loi. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Lavoie que l'offre 102½ par le Séminaire de St. Sulpice pour les $15838.00 de débentures de la Ville soit acceptée. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que les communications de Archibald Machray et Sharpe, Rév. M. Cloutier, Thomas Berry, James Drew, et autres soient référées au Comité des Travaux Publics. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que le rôle de paie No. 20 au montant de $236.95 soit accepté et payé.

Proposé par le cons. Collin, secondé par le cons. Lavoie que les comptes suivants soient acceptés et payés, Thompson Bros $1.20, Charles Schwartz $5.45, Dr. G. A. Dubuc $5.00, Collin et Cie, $1.45, Guilbault et Cie, $33.05, Allaire et Blean $27.74, A. Lemay $1167.51. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Lavoie que le compte du Manitoba Free Press $10.50 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que la somme de $50.00 soit payée au Dr. J. H. O. Lambert sur son compte de vaccination actuellement devant le comité de Santé pour examen. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin, secondé par le cons. Collin que le règlement No 202 pour autoriser la soumission au vote des contribuables du règlement No. 9 du district scolaire de Saint-Boniface (No 1186) soit maintenant introduit et lu une première fois. Agréé.

Proposé par le Cons. Collin secondé par le Cons. Couture que le règlement No 200 pour autoriser un emprunt de $100.000 pour l'établissement d'un aqueduc dans la Ville soit lu une seconde fois. Agréé.

Proposé par la Cons. Lavoie secondé par le Cons. Gauvin que la séance soit ajournée à vendredi le 18 courant. Agréé.

Et la séance est levée.

UNE VIE EN PÉRIL

HISTOIRE D'UNE FILLE SAUVÉE PAR UN ARTICLE DE JOURNAL

ELLE SOUFFRAIT DE MAUX DE TÊTE, VERTIGE ET TRANSPIRATIONS NOCTURNES—SES AMIS CRAIGNAIENT QU'ELLE DEVINT LA PROIE DE LA CONSOMPTION.

De "l'Avenir" Saint-Jérôme, Qué.

Parmi les milliers de jeunes filles qui bénissent les Pilules Roses du Dr Williams pour leur avoir fait passer sûrement cette période de leur existence, la plus dangereuse de toutes, alors que d'adolescentes elles deviennent femmes, il n'y en a pas de plus enthousiastes que Mlle Gabrielle Thomas, une jeune fille connue de la plupart des résidents de Saint-Jérôme, Qué, et grandement estimée par tous ceux qui la connaissent. A un reporter de l'"Avenir du Nord," Mlle Thomas a dit: Depuis l'âge de quatorze ans, jusqu'à dix-huit, ma santé fut très mauvaise. J'étais d'une grande faiblesse; je manquais d'appétit et ne pouvais rien faire. La nuit je transpirais beaucoup et souvent je dormais à peine. J'avais des maux de tête, le vertige, et je pouvais à peine me mouvoir, sans devenir hors d'haleine; finalement, j'en étais rendue au point de faire croire à mes amies que j'étais en consomption. Je m'étais fait soigner par les médecins, mais leurs remèdes ne me firent aucun bien. Jessayai alors plusieurs remèdes annoncés, mais avec les mêmes piètres résultats et j'en étais venue à croire que je ne pourrais devenir mieux. Un jour, je lus dans un journal le récit d'une jeune fille dont les symptômes étaient presque identiques aux miens, qui avait été guérie par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams. Je décidai alors d'essayer ce remède et je bénis le jour que je pris cette décision. Je ne prenais de ces pilules que depuis quelques semaines, quand je commençai à me sentir mieux, et au bout d'une couple de mois, tout symptôme de ma maladie avait disparu, et j'étais aussi forte et aussi et bien portante que n'importe quelle fille de mon âge. J'ai toujours joui, depuis, de la meilleure santé et je serais heureuse que mon expérience soit de quelque utilité à d'autres filles souffrantes"

Le bonheur de la santé pour les hommes et les femmes repose dans l'emploi opportun des Pilules Roses du Dr Williams, qui tonifient les nerfs et fournissent du sang aux systèmes affaibiis. Elles ont guéri plusieurs milliers de cas d'anémie, de phtisie, douleurs dorsales, névralgie, dépression mentale, palpitation de cœur, indigestion, rhumatisme sciatique, danse de St Guy et paralysie partielle. Mais si vous tenez à votre santé, vous devriez éviter les substitutions. Voyez à ce que le nom au long, "Dr Williams' Pink Pills for Pale People," soit sur chaque boite. En vente chez tous les marchands de remède ou envoyées franco, pour 50 cents la boite ou six pour $2 50, en s'adressant à la Dr Williams Medecine Co., Brockville, Ont.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE POING COUPE

HISTOIRE TURQUE

No. 1

J'étais depuis une quinzaine de jours à Constantinople, et j'avoue qu'en dépit du Bosphore, de Sainte-Sophie, des mosquées et des palais, je commençais à sentir l'ennui m'envahir des pieds à la tête, quand un jour en remontant une petite rue étroite et sale, une maison construite en bois attira mon attention.

Ce n'est point qu'elle eût rien d'extraordinaire dans son architecture, si l'on peut appeler cela de l'architecture, mais au-dessus de la porte il y avait une plaque de marbre noir sur laquelle se détachait en relief un poing coupé qui avait dû être doré autrefois.

Cette main m'intriguait; mon drogman qui, par hasard, était intelligent, devina ma curiosité.

"Cette plaque de marbre, me dit-il, rappelle une vieille histoire. Voulez-vous que je vous la raconte?

—J'allais vous le demander."

Quelques minutes après nous étions assis dans un café où l'on nous prodiguait des tasses de moka trop petites, et des pipes trop grandes, et mon compagnon me raconta ce qui suit:

Il y a vingt ans, dit-il, la maison que vous venez de voir avait un aspect bien plus misérable encore qu'elle ne l'a maintenant, et les passants alors ont dû souvent se demander comment des croyants pouvaient vivre dans cet demeuré dont eussent à peine voulu des juifs ou de raïas.

Enfin, on y vivait, on y souffrait même.

Dans une des chambres de cette habitation, un matin, râlait un homme étendu sur quelques méchants coussins d'où la paille s'échappait.

A ses côtés, pressant une de ses mains dans ses petites mains, se tenait un enfant de dix ans à peu près, à la figure intelligente et décidée

"Courage pauvre, disait d'une voix éteinte le moribond, comment veux-tu que j'en aie encore? Je souffre, je te vois souffrir, Mébémet, il n'y a pas un para ici, et qui sait quand il y en aura?...

—Dans quelques heures peut-être, fit l'enfant."

Et déposant sur le front du vieillard un baiser, il alla décrocher une corbeille qui pendait au mur.

"Que vas-tu faire? demanda le père.

—Je vais aller trouver le boulanger, notre voisin, pour qui j'ai souvent fait de petites commissions: je lui demanderai me de donner à crédit des petits pains: j'irai les vendre à la promenade de Kiabat-Khana et j'aurai bien du malheur si je ne réalise pas quelques bénéfices...

—Va, mon pauvre enfant, dit Mébémet-Ali, et que Dieu te protège..."

Il y avait à peine deux heures que l'enfant était parti, quand il rentra en courant, les yeux rouges et la bouche souriante. On voyait qu'il avait pleuré, mais le bonheur se lisait sur toute sa physionomie.

"Ah! père! s'écria-t-il, encore tout essoufflé et en se laissant tomber sur un escabeau, ah! père! tous nos malheurs sont finis!...

—Qu'est-il donc arrivé? demanda le vieillard en se redressant sur son coude.

—Figurez vous, père, dit l'enfant, qu'avant même d'être à Kiabat, j'avais vendu la moitié de mes petits pains. Vous pensez si j'étais heureux. Je m'installai sur la place contre un marbre, et je me mis à crier ma marchandise. Peu à peu ma corbeille se vidait, quand soudain, près de moi passa un soldat de la garde du sultan qui prit deux petits pains et s'éloigna sans me payer. Je courus après lui en réclamant les quelques paras qu'il me devait. Non-seulement il refusa de me payer, mais apercevant au fond de ma corbeille ma petite recette, il allait s'en emparer, et il avait déjà les doigts dessus, quand une main s'appuya sur son épaule.

Il se retourna et se trouva en présence d'un homme de taille élevée, aux traits majestueux et imperants.

—Voleur! dit cet homme au soldat, et appelant deux employés de la police: "Emmenez ce misérable et qu'on le juge..." Il entr'ouvrit son caftant, et les serviteurs du cadi tombèrent le front dans la poussière."

"Alors, se retournant vers moi, mon sauveur m'a interrogé, il m'a demandé mon nom. Il avait l'air si bon que j'ai eu confiance et j'ai raconté toutes mes misères.

"Quand j'ai cessé de parler, je l'ai entendu qui murmurait „Pauvre petit!" puis il a glissé dans ma corbeille ces trois pièces d'or, et ce qui vaut mieux peut-être, il a déchiré un morceau de sa ceinture et il me l'a donné en me disant de venir demain matin au palais du sultan et de le présenter à l'officier de garde qui m'apprendrait ce que j'aurais à faire...

—Au palais du sultan, s'écria le père de Mébémet, c'est étrange!..."

∴

Le lendemain matin, à l'heure indiquée, l'enfant se présenta à la porte du palais. Dès qu'il eut montré le fragment de ceinture, on l'introduisit dans les appartement intérieurs, et quelques minutes après on le conduisit dans une espèce de kiosque splendide où il aperçut, étendu sur des coussins de soie, son sauveur de la veille.

Par un de ces mouvements charmants qui n'appartiennent qu'à l'enfance, il courut vers lui et lui prit la main qu'il porta à ses lèvres.

Deux eunuques noirs avaient été sur le point de s'élancer en voyant le mouvement de Mébémet, mais d'un signe, le maître les avait fait rentrer dans leur immobilité...

Le chef des croyants fit asseoir l'enfant à ses côtés, et causa avec lui pendant quelque temps, puis, charmé de la gentillesse et de l'intelligence du jeune Ali, il fit appeler le chef des écoles, lui donna ses instructions, et renvoya son protégé chargé de présents, en lui disant qu'il s'occuperait de lui.

Chose extraordinaire! le sultan tint parole et n'oublia pas l'enfant.

Quelques jours après, Mébémet entrait dans la première école de Constantinople dont, grâce à son intelligence et à son intelligence et à son énergie au travail, il devenait rapidement un des plus brillants élèves. De temps en temps le sultan faisait appeler son protégé et constatait le progrès développement de cette intelligence qu'il considérait comme son œuvre et dont il était peut-être fier au fond

Mais ces prospérités n'avaient point fait oublier à Mébémet son père; grâce aux générosités de son illustre protecteur, le vieillard n'avait pas connu la misère, et il n'est pas d'attentions que ne lui prodiguât son fils pour lui prouver son affection.

Mébémet aimait son père d'un amour sans bornes, presque exagéré, comme savent aimer les musulmans qui en arrivent à ne pas discuter les actions, bonnes ou mauvaises, de ceux qu'ils aiment, et qui supportent leurs humeurs, leurs boutades, leurs caprices—en mettant le tout sur le compte de la fatalité.

Le vieil Ali aurait commis un crime que son fils ne l'en aurait pas moins adoré pour pour cela...

∴

L'enfant était devenu homme, et sous la main toute puissante du chef des croyants, il avait rapidement marché en avant Comptant parmi les oulémas les plus instruits, il avait conquis une réputation méritée de science; il venait d'être attaché à la personne du sultan en qualité de second secrétaire, et tout faisait présager que là ne s'arrêteraient pas ses succes, quand une nouvelle se répandit dans le palais. On venait de découvrir une conspiration contre le sultan. Il ne s'agissait seulement que d'étrangler le souverain actuel, et de mettre son oncle à sa place. Mais heureusement, tous les conspirateurs avaient été arrêtés.

Sans savoir pourquoi, en apprenant cette nouvelle, Mébémet eut comme le pressentiment d'un malheur.

Le lendemain, il avait l'explication de ce pressentiment. Grâce à sa position, la liste des conjurés devait passer sous ses yeux; quand il la parcourut, parmi les noms des hommes qui avaient médité la mort de son bienfaiteur, il trouva le nom de son père.

Au même instant, le sultan le fit mander.

"Je vois à ton visage, dit le chef des croyants, que tu as appris une mauvaise nouvelle. Ne t'inquiète pas pour toi, cela ne change en rien, ni ne diminue mon affection pour toi; mais comme je connais l'amour que tu portes à ton père, j'ai voulu t'éviter, nous éviter de scènes pénibles. Ne me demande donc aucune grâce pour lui; j'ai juré que la justice aurait son cours, et je serai inflexible même avec toi."

(*A suivre*)